

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE GARONNE



CCTP DU LOT - 05  
- MACONNERIE ET CARRELAGE -

/ V002 / 09-06-2016



**FREDERIC LANGLOIS**

architecte DPLG

Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes sous le N°national 29156

Expert Judiciaire inscrit près la Cour d'Appel de Toulouse - Membre du Collège des Experts Architectes de Midi-Pyrénées

Adresse postale : chez F. LANGLOIS – LE VILLAGE - 81500 – BELCASTEL

(05 81 40 70 88) – 06 83 05 83 74 / [langlois-architecte@orange.fr](mailto:langlois-architecte@orange.fr)

## SOMMAIRE

1.	GENERALITES .....	3
1.1	Prescriptions générales .....	3
1.2	Documents de référence.....	3
1.3	Obligation de l'entrepreneur .....	4
1.4	Prescriptions spéciales .....	4
1.5	Dossier d'exécution .....	6
1.6	Plans d'exécution : .....	6
1.7	Dossier des ouvrages exécutés .....	7
2.	TRAVAUX DEPOSE .....	7
2.1	Dépose du carrelage.....	7
2.2	Dépose de faïence murale .....	7
3.	REVETEMENT DESOL .....	7
3.1	Ragréage / Dressage.....	7
3.2	Ragréage sol anhydrite.....	8
3.3	Ragréage fibré .....	8
4.	Travaux sur existant .....	8
4.1	Reprise de carrelage .....	8
4.2	Reprise de plinthes .....	9
4.3	Carrelage intérieur.....	9
4.4	Revêtement de sol intérieur DOGUE 0.3 de chez PANARIA CERAMICA - Pose sur revêtement de sol existant conservé .....	9
4.5	Revêtement de sol intérieur TREVERKTEND de chez MARAZZI - Pose sur sol mis à nu .....	10
5.	Carrelage extérieur .....	11
5.1	Carrelage anti-gélif 30x30cm .....	11
6.	Tapis essuie-pieds intérieurs ROMAT 12MM de chez ROMUS.....	12
6.1	Fourniture et pose d'un tapis essuie-pieds ROMAT 12MM de chez ROMUS comprenant : .....	12
6.2	Tapis essuie-pieds intérieurs ROMAT 17MM de chez ROMUS .....	12
6.3	Tapis essuie-pieds intérieurs ROMAT 22MM de chez ROMUS .....	12
6.4	Tapis essuie-pieds intérieurs CORAL CLASSIC de chez FORBO .....	12
7.	ACCESSIBILITE .....	12
7.1	Nez de marche - PROFIL L29 ANTIDERAPANT TBS21 de chez PASSAGE.....	12
7.2	Contremarche contrastée - CONTRE-MARCHE de chez ROMUS .....	13
7.3	Clous composites à coller - ROM.DOT de chez ROMUS.....	13
7.4	Clous métalliques à coller - ROM.PLOT de chez ROMUS.....	13
7.5	Bandes podotactiles intérieures dim.80x42cm - TACTIDAL de chez ROMUS .....	13
7.6	Bandes podotactiles intérieures dim.135x40cm - PASTILINE de chez ROMUS.....	13
8.	PROFILES DIVERS .....	13
8.1	Barre de seuil - SEUIL PLAT de chez ROMUS .....	13
8.2	Barre de seuil - SEUIL INVISIFX de chez ROMUS.....	14
8.3	Cornière d'arrêt - SCHIENE-AE de chez SCHLÜTER.....	14
9.	REVETEMENT MURAL .....	14
9.1	Travaux sur existant.....	14
9.2	Revêtement mural .....	14
9.3	Profilés divers.....	15

# 1. GENERALITES

## 1.1 Prescriptions générales

- Les ouvrages publics ou parapublics seront protégés (voirie, assainissement, P.T.T., GDF, EDF, éclairage, arrosage pour réduire la poussière, etc...), de même que les PARTIES COMMUNES.
- Les accès (lieu et horaires) du chantier seront définis avant le démarrage des travaux, en accord avec le maître d'œuvre, le Maître d'Ouvrage et le coordonnateur SPS.
- L'entrepreneur est libre de se rendre sur place afin de prendre connaissance de l'état des lieux avant la remise de son offre.
- - Les dispositions du PGC en matière d'installation de chantier et de sécurité seront respectées.
- Les travaux décrits dans les obligations générales d'une part et dans les instructions particulières propres au chantier seront entièrement exécutés pour un prix global et forfaitaire.
- Les frais d'engins spéciaux ou de prestations manuelles et mécaniques spécifiques et nécessaires ainsi que la fourniture seront inclus dans ce prix.
- Tous les prix comprennent la démolition le chargement, le transport et le déchargement, l'évacuation aux décharges homologuées et/ou publiques, les droits de décharge.
- L'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et aux devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux indispensables à leur parfait achèvement ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.
- L'application de tous les textes concernant les règles de construction ou les différents règlements de sécurité propres au type de travaux qui seront parus avant l'établissement du marché reste à la charge des entreprises.

## 1.2 Documents de référence

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en oeuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur. Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler à la Maîtrise d'Oeuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, devis descriptifs, etc...). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents).

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de l'Urbanisme ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, Les règles des D.T.U. ;
- Les Règles Professionnelles ;
- Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
- La Nouvelle Règlementation Acoustique (NRA) ;
- La Règlementation Thermique (RT 2005) ;
- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ; Le code du travail (livre 2) ;
- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
- Le code de l'environnement (partie législative) ;

- Les règlements de sécurité ;
- Les réglementations incendie ;
- La note de sécurité.
- Les prescriptions de la santé publique.
- Les avis des Bâtiments De France ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés privés ;
- Le résultat de la campagne de sol .
- Les remarques du permis de démolir ;
- Les attendus du permis de construire ;
- La note de sécurité ;
- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;
- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

Liste des DTU :

- DTU 26.2 (NF P 14-201 de mai 1993) : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques ;
- DTU 52.1 (NF P 61-202 de décembre 2003) : Revêtements de sol scellés ;
- DTU 55.2 (NF P 65-202 d'octobre 2000) : Revêtements muraux attachés en pierre mince.

Cette liste n'est pas limitative, l'entreprise devra tenir compte de l'ensemble des règlements, qui seront en vigueur lors de l'exécution du chantier

### 1.3 Obligation de l'entrepreneur

Les travaux devront être réalisés en parfaite coordination avec le lot Gros Œuvre, s'il en est.

#### 1.3.1 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

D'une façon générale, l'entrepreneur doit consulter ou se procurer auprès du maître d'oeuvre, tous les renseignements nécessaires à ses études.

Il a le devoir de les connaître et ne pourra, lors de l'exécution, ignorer les descriptifs des autres corps d'état, et de ce fait, demander des suppléments de prix.

#### 1.3.2 ENTRETIEN DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils soient parfaitement étanches.

Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera les objets détériorés.

Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état de finition et de propreté.

#### 1.3.3 TRAVAUX ANNEXES

Pour ce qui est des ouvrages posés dans la maçonnerie, les réservations devront être exécutées par l'entrepreneur du présent lot, étant rappelé que celui-ci est tenu de réserver gratuitement tous les trous et réservations que les entreprises lui demanderont en temps voulu.

Au cas où les plans de réservation ne parviendraient pas en temps utile à l'entrepreneur de gros oeuvre, tous les refouillements nécessaires pour la pose des ouvrages du présent lot seront exécutés obligatoirement par l'entrepreneur du lot Gros -Oeuvre / Maçonnerie, mais à la charge de l'entreprise titulaire du lot responsable de ces plans.

#### 1.3.4 PRINCIPE DE L'ETUDE

L'entrepreneur doit étudier ce projet type et en vérifier, dans le cadre de ses connaissances de spécialiste et sous sa seule responsabilité, d'une part les dispositions, d'autre part les calculs de quantités dans le quantitatif.

L'entrepreneur doit obligatoirement répondre sur les bases du projet type, c'est à dire qu'après avoir calculé les quantités, il doit les assujettir de prix unitaires. Le prix total constituant le prix global et forfaitaire.

### 1.4 Prescriptions spéciales

#### 1.4.1 Sols collés

L'entrepreneur doit obligatoirement faire une offre de prix sur les références de matériaux prévus au présent descriptif.

Le prix forfaitaire de la DPGF doit inclure la valeur des prescriptions suivantes :

- protection des ouvrages pendant la durée des travaux et le nettoyage soigné avant réception,
- évacuation des déchets et gravois provenant du présent lot, au fur et à mesure de l'avancement des travaux,
- tous raccords nécessaires après le passage des autres corps d'état.

L'entrepreneur devra, avant la mise en œuvre des matériaux, procéder à un examen des supports, les réserves devant être faites à l'architecte.

L'entrepreneur sera tenu responsable de tout décollement éventuel des revêtements de sol et devra donc procéder à la pose avec simple ou double encollage à l'aide d'adhésifs préconisés par le fabricant.

L'entrepreneur devra étudier avec soin le sens de pose des revêtements de façon à éviter les coupes et garantir l'uniformité des teintes.

Si les conditions de phasage ou de terminaison de chantier nécessitent la pose d'une feuille de protection, celle-ci ne doit être disposée qu'après séchage de la colle.

La planéité après la pose du revêtement devra être sans défaut, dans le cas contraire, le revêtement devra être déposé et remplacé, les frais restant à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

L'entrepreneur devra remettre au maître d'ouvrage la documentation nécessaire pour l'entretien des matériaux mis en œuvre. Les revêtements de sol doivent être conformes au classement UPEC correspondant aux locaux dans lesquels ils sont posés.

L'entrepreneur devra effectuer des relevés de température et d'hygrométrie du support avant de poser des sols collés et transmettre les résultats de ses mesures au bureau de contrôle.

#### 1.4.2 Revêtements

Les échantillons des matériaux carrelages, plinthes et faïences seront soumis à l'agrément de l'Architecte pour approbation.

Des échantillons des matériaux à mettre en œuvre seront déposés au bureau de chantier avant exécution.

Les prix forfaitaires comprendront notamment :

- Joints de fractionnement en profils d'aluminium.
- Arrêts de carrelages constitués de cornières en laiton ou aluminium qui seront placées au droit des arrêts de carrelages. Les travaux comprennent toutes les sujétions de fixation.
- l'étanchéité par cordon silicone contre les appareils sanitaires et spécialement dans les angles rentrants.

Les plinthes et revêtements muraux seront déposés en saillie égale à leur propre épaisseur par rapport aux enduits finis.

Dans la décomposition forfaitaire, les prix seront calculés pour des surfaces réellement mises en œuvre, compris fourniture, pose, entailles, découpes, chutes et toutes sujétions.

Aucune sujétion non prévue ne pourra donner lieu à un supplément de prix.

#### 1.4.3 Tolérance

- SOL : une règle de deux mètres posée en tous sens ne doit pas accuser d'écart supérieur à + ou - 3 mm.
- MURS : une règle de deux mètres posée en tous sens ne doit pas accuser d'écart supérieur à + ou - 2 mm.
- ALIGNEMENT DES JOINTS : sur la longueur d'une règle de deux mètres, ils ne devront pas accuser d'écart supérieur à 2 mm.
- JOINT DE CARRELAGE : La largeur des joints ne devra pas dépasser 6 mm.

Les Entrepreneurs auront à leur charge :

- la protection de leurs ouvrages pendant les travaux (compris dépose des dites protections en fin de chantier)

- le nettoyage en fin de chantier
- la fixation de leurs ouvrages.
- le calepinage au choix du maître d'œuvre

#### 1.4.4 Support

Les supports verticaux et horizontaux seront vérifiés par le titulaire du présent lot avant tout commencement des travaux.

Les supports verticaux et horizontaux seront livrés débarrassés de tous grattons, gravois ou déchets, mais il appartiendra au carreleur de procéder au nettoyage définitif avant la mise en œuvre.

Le titulaire du présent lot devra s'assurer que tous les fourreaux sont en place avant la réalisation de ses ouvrages.

L'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge toutes les formes nécessaires à la pose de ses matériaux scellés, ainsi que toutes les façons de pente, la fourniture et la pose de siphons de sol et leur raccordement au réseau d'évacuation.

#### 1.4.5 Réserve de sol

La réserve de sol nécessaire pour la pose de ses revêtements scellés sera à définir par l'entreprise au démarrage du chantier.

### 1.5 Dossier d'exécution

L'Entrepreneur doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants :

- Les plans de repérage et d'implantation des éléments de l'ouvrage,
- Les plans d'exécution,
- Les plans d'atelier et de chantier,
- Les notes de calculs,
- Les procédures de fabrication, de montage,
- Les procès-verbaux d'essais d'étude et d'agrément,
- Les fiches techniques et C.C.P.U. des matériaux utilisés,
- La description des techniques particulières, hors normes, mises en oeuvre pour respecter le Cahier des Charges.

Ce dossier est accompagné des échantillons requis. Les documents d'exécution doivent être établis et avoir été visés, préalablement à l'exécution. Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'Oeuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels allers-retours.

#### 1.5.1 Plans d'exécution :

Les plans d'exécution doivent définir à eux seuls complètement les formes et la constitution des ouvrages, de toutes leurs pièces et leurs assemblages. Ils comprennent les plans de repérage, les plans d'implantation et les plans de détails, chacun d'eux étant établi à une échelle appropriée.

L'ensemble des détails d'assemblages est représenté avec, pour chaque assemblage, la totalité des pièces dessinées à l'échelle ainsi que les éléments contigus mis en oeuvre par d'autres lots. Les plans d'exécution sont établis à partir du dossier et des indications fournis par la Maîtrise d'Oeuvre, en cohérence avec le tracé géométrique, la note de calculs et les procédures de fabrication et de montage. Ces plans sont exécutés conformément aux règles de l'art, et comprennent notamment les indications suivantes :

- La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés ;
- Toutes les dimensions des éléments ;
- Les surcharges admissibles sur les divers éléments ou zones ;
- La nature des matériaux structurels et leurs caractéristiques mécaniques (qualités, charges de rupture, etc.) ;
- Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état ;
- Tous les percements, réservations ou trémies pour les passages de gaines, conduits, canalisations des autres corps d'état.

### 1.5.2 Visa du dossier d'exécution :

L'Entrepreneur doit remettre le dossier d'exécution à la Maîtrise d'Oeuvre. Ce dossier peut être remis par étapes, suivant un calendrier approuvé au préalable par la Maîtrise d'Oeuvre à la condition qu'à chaque étape, les plans présentés soient cohérents et accompagnés des calculs et pièces justificatives correspondants.

### 1.5.3 Dossier des ouvrages exécutés

A l'issue du chantier, les plans, notes de calcul et fiches techniques doivent être complétés ou refaits de façon à être rendus conformes à l'exécution définitive. Le dossier des ouvrages exécutés comprend :

- Le dossier d'exécution mis à jour ;
- Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages ;
- Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.

## 2. TRAVAUX DE DEPOSE

### 2.1 Dépose du carrelage

Travaux comprenant la dépose du revêtement de sol de toute nature comprenant :

- Piquage du carrelage existant
- Grattage et grenailage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan
- Piquage et démolition du mortier de pose le cas échéant
- Démolition de la forme de pose jusqu'à 0,05 m d'épaisseur totale
- Compris dépose du carrelage sur escalier s'il en est (marche, contremarche, nez de marches...)
- Protection des ouvrages adjacents
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Evacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

### 2.2 Dépose de faïence murale

Travaux comprenant la dépose du revêtement de sol de toute nature comprenant :

- Piquage du revêtement mural faïencé y compris plinthes associée
- Grattage et grenailage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan
- Protection des ouvrages adjacents
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Evacuation des gravats à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

## 3. REVETEMENT DESOL

### 3.1 Ragréage / Dressage

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage comprenant notamment :

- Dépoussiérage des supports
- Rebouchage des trous par application d'un primaire bouche-pore
- Primaire d'adhérence adapté au support
- Ragréage composé de ciment, résines redispersables, sables siliceux et adjuvants spécifiques
- Toutes sujétions de réalisation suivant prescriptions du fabricant

1) Epaisseur de 1 à 5mm

Mode de métré : Au mètre carré

- 2) Epaisseur de 6 à 10mm  
Mode de métré : Au mètre carré
- 3) Epaisseur de 11 à 15mm  
Mode de métré : Au mètre carré
- 4) Epaisseur de 16 à 20mm  
Mode de métré : Au mètre carré
- 5) Epaisseur de 21 à 25mm  
Mode de métré : Au mètre carré

### 3.1.1 Ragréage sol anhydrite

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage comprenant notamment :

- Dépoussiérage des supports
  - Rebouchage des trous par application d'un primaire bouche-pore
  - Primaire d'adhérence adapté au support
  - Ragréage composé de liant hydraulique, sulfate de calcium, agents et charges synthétiques minérales
  - Toutes sujétions de réalisation suivant prescriptions du fabricant
- 1) Epaisseur de 1 à 5mm  
Mode de métré : Au mètre carré
  - 2) Epaisseur de 6 à 10mm  
Mode de métré : Au mètre carré

### 3.1.2 Ragréage fibré

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage comprenant notamment :

- Dépoussiérage des supports
  - Rebouchage des trous par application d'un primaire bouche-pore
  - Primaire d'adhérence adapté au support
  - Ragréage composé de ciment, résines redispersables, sables siliceux, fibres minérales et adjuvants spécifiques
  - Toutes sujétions de réalisation suivant prescriptions du fabricant
- 1) Epaisseur de 3 à 5mm  
Mode de métré : Au mètre carré
  - 2) Epaisseur de 6 à 10mm  
Mode de métré : Au mètre carré
  - 3) Epaisseur de 11 à 15mm  
Mode de métré : Au mètre carré
  - 4) Epaisseur de 16 à 20mm  
Mode de métré : Au mètre carré
  - 5) Epaisseur de 21 à 25mm  
Mode de métré : Au mètre carré
  - 6) Epaisseur de 26 à 30mm  
Mode de métré : Au mètre carré

## 3.2 Travaux sur existant

### 3.2.1 Reprise de carrelage

Prestation comprenant notamment :

- Piquage du carrelage existant
- Grattage et grenailage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan



- Evacuation en décharge agréée suivant tri
- Ragréage à prévoir dans article concerné en fonction du support
- Remplacement à l'identique des carreaux déposés
- Toutes sujétions de réalisation

Mode de métré : Au mètre carré

### 3.2.2 Reprise de plinthes

Prestation comprenant notamment :

- Piquage des plinthes carrelées existantes
- Grattage et grenailage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan
- Evacuation en décharge agréée suivant tri
- Remplacement à l'identique des plinthes déposés
- Toutes sujétions de réalisation

Mode de métré : Au mètre carré

## 3.3 Carrelage intérieur

### 3.3.1 Sous couche phonique

Fourniture et pose d'une sous couche phonique constitué de plaque de bitume armé associé avec une sous couche insonorisante en fibre de polyester de type SOUKARO 3 R de chez SIPLAST ou équivalent.

Caractéristiques techniques :

- Delta Lw = 20dB
- Dimensions : 50x50cm
- Epaisseur = 14mm compris colle
- Mise en oeuvre par collage suivant prescription et avis technique du fabricant

Mode de métré : Au mètre carré

### 3.3.2 Revêtement de sol intérieur DOGUE 0.3 de chez PANARIA CERAMICA - Pose sur revêtement de sol existant conservé

Fourniture et pose de revêtement de sol intérieur en grès cérame fin de type DOGUE 0.3 de chez PANARIA CERAMICA, épaisseur 3.5mm

Niveau d'adhérence : R10

Coloris : au choix de l'architecte

Pose collée sur ragréage de la position ci-dessus comprenant :

- utilisation d'un mortier-colle de classe suivant prescriptions du fabricant
- remplissage des joints par mortier spécial fin composé de ciment, de charges sélectionnées, de résine synthétique et d'adjuvants spécifiques, coloris au choix de l'architecte compris amélioration de l'imperméabilité du joint, ses caractéristiques mécaniques et l'adhérence par adjonction d'un adjuvant en latex de polymères synthétiques en dispersion aqueuse.
- désolidarisation périphérique par traitement au mastic silicone acétique
- coupes
- façons de pentes et contre-pentes,
- protections
- compris fourniture et pose de profilés de fractionnement dans coloris divers

1) Format 20x150cm

Mode de métré : Au mètre carré

2) Lames seules - Format 20x150cm

Fourniture de lames de sol dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : à l'unité

3) Plus-value pour revêtement de marche

Plus-value par rapport au revêtement de sol intérieur DOGUE 0.3 de chez PANARIA CERAMICA - Format 20x150 cm

Mode de métré : Au mètre carré

4) Plinthes droites DOGUE 0.3 de chez PANARIA CERAMICA - Format 100xht4.9cm

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose de plinthes droites à bord supérieur arrondi, dim. 75xht7cm type TREVERKTEND ROVERE NATURALE de chez MARAZZI
- Pose à la colle agréée suivant spécifications du fabricant et remplissage des joints au coulis de ciment pur.
- Compris pièces pour angles rentrants et sortants.
- Compris coupes
- Compris joints d'étanchéité entre plinthes et parties courantes, désolidarisation avec le sol et traitement du joint au mastic élastomère.
- Les joints seront alignés avec les parties courantes
- Compris toutes sujétions de coupes et raccordements

Mode de métré : Au mètre linéaire

5) Plus-value pour plinthes d'habillage de marche et contremarche

Plus-value par rapport aux plinthes droites TREVERKTEND ROVERE NATURALE de chez MARAZZI - format 75xht7cm

Mode de métré : Au mètre linéaire

### 3.3.3 Revêtement de sol intérieur TREVERKTEND de chez MARAZZI - Pose sur sol mis à nu

Fourniture et pose de revêtement de sol intérieur en grès cérame fin de type TREVERKTEND ROVERE NATURALE de chez MARAZZI, Épaisseur 10.5mm

Niveau d'adhérence : R9

Pose collée sur ragréage de la position ci-dessus comprenant :

- utilisation d'un mortier-colle de classe suivant prescriptions du fabricant
- remplissage des joints par mortier spécial fin composé de ciment, de charges sélectionnées, de résine synthétique et d'adjuvants spécifiques, coloris au choix de l'architecte compris amélioration de l'imperméabilité du joint, ses caractéristiques mécaniques et l'adhérence par adjonction d'un adjuvant en latex de polymères synthétiques en dispersion aqueuse.
- désolidarisation périphérique par traitement au mastic silicone acétique
- coupes
- façons de pentes et contre-pentes,
- protections
- compris fourniture et pose de profilés de fractionnement dans coloris divers

1) Format 19x150cm

Mode de métré : Au mètre carré

2) Lames seules - Format 19x150cm

Fourniture de lames de sol dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : A l'unité de lames

3) Plus-value pour revêtement de marche

Plus-value par rapport au revêtement de sol intérieur TREVERKTEND ROVERE NATURALE de chez MARAZZI - Format 25x150 cm

Mode de métré : au mètre carré

4) Plinthes droites TREVERKTEND ROVERE NATURALE de chez MARAZZI - Format 75xht7cm

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose de plinthes droites à bord supérieur arrondi, dim. 75xht7cm type TREVERKTEND ROVERE NATURALE de chez MARAZZI
- Pose à la colle agréée suivant spécifications du fabricant et remplissage des joints au coulis de ciment pur.
- Compris pièces pour angles rentrants et sortants.
- Compris coupes
- Compris joints d'étanchéité entre plinthes et parties courantes, désolidarisation avec le sol et traitement du joint au mastic élastomère.
- Les joints seront alignés avec les parties courantes
- Compris toutes sujétions de coupes et raccords

Mode de métré : Au mètre linéaire

5) Plus-value pour plinthes d'habillage de marche et contremarche

Plus-value par rapport aux plinthes droites TREVERKTEND ROVERE NATURALE de chez MARAZZI - Format 75xht7cm

Mode de métré : Au mètre linéaire

### 3.4 Carrelage extérieur

#### 3.4.1 **Carrelage non gélif 30x30cm**

Fourniture d'un carrelage non gélif en grès cérame fin finition antidérapant, classement U4.P4. Travaux comprenant :

- Préparations du support,
- Fourniture et pose collé d'un revêtement de sol en carrelage non gélif grès cérame fin finition antidérapant
- Joints réalisés au mortier ciment spécial joints suivant préconisations du fabricant.
- Pose au mortier-colle prescrit par le fabricant et agréé par le CSTB, pour un résultat non gélif,
- Pose façon joint de pierre ou cathédrale au choix de l'architecte.
- Coulis des joints au ciment pur,
- Bords de rive éventuels,
- Cornière d'arrêt de carrelage,
- Compris toutes sujétions de découpes, entailles, calepinage, joints de fractionnement et protections.
- Nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets,
- Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Dimensions : 30 x 30 cm épaisseur 8 mm.
- Finition : Structuré anti-dérapant
- Niveau d'adhérence : R12
- Classement UPEC : U4 P4 E2 C2
- Compris tous détails et toutes sujétions de réalisation pour un bon fonctionnement de l'ensemble, et conformément aux prescriptions du fabricant et au cahier des charges.

L'entrepreneur du présent lot est tenu à réceptionner ces supports avant exécution de ses prestations.

Mode de métré : Au mètre carré

#### 3.4.2 **Plus-value pour revêtement de marche**

Plus-value par rapport au revêtement de sol extérieur - Format 30x30 cm

Mode de métré : Au mètre carré

### 3.5 Tapis essuie-pieds intérieurs ROMAT 12MM de chez ROMUS

#### 3.5.1 Fourniture et pose d'un tapis essuie-pieds ROMAT 12MM de chez ROMUS comprenant :

- Fourniture et pose du cadre cornière en aluminium, y compris, coupes et découpes
- Pose scellée du cadre dans réservation
- Profilé en aluminium rigide
- Revêtement par interposition de bande largeur 34mm de reps petit denier, résistante à l'usure, imputrescible et absorbante avec un profilé grattoir en caoutchouc intercalé (bandes interchangeables)
- Liaison par bandes PVC
- Coloris : Anthracite
- Hauteur du tapis 12 mm
- Écartement des profilés 6 mm

Mode de métré : au mètre carré

#### 3.5.2 Tapis essuie-pieds intérieurs ROMAT 17MM de chez ROMUS

Fourniture et pose d'un tapis essuie-pieds ROMAT 17MM de chez ROMUS comprenant :

- Fourniture et pose du cadre cornière en aluminium, y compris, coupes et découpes
- Pose scellée du cadre dans réservation
- Profilé en aluminium rigide
- Revêtement par interposition de bande largeur 34mm de reps gros denier, résistante à l'usure, imputrescible et absorbante avec un profilé grattoir en caoutchouc intercalé (bandes interchangeables)
- Liaison par bandes PVC
- Coloris : Anthracite
- Hauteur du tapis 17 mm
- Écartement des profilés 6 mm

Mode de métré : au mètre carré

#### 3.5.3 Tapis essuie-pieds intérieurs ROMAT 22MM de chez ROMUS

Fourniture et pose d'un tapis essuie-pieds ROMAT 22MM de chez ROMUS comprenant :

- Fourniture et pose du cadre cornière en aluminium , y compris, coupes et découpes
- Pose scellée du cadre dans réservation
- Profilé en aluminium rigide
- Revêtement par interposition de bande largeur 34mm de reps gros denier, résistante à l'usure, imputrescible et absorbante avec un profilé grattoir en caoutchouc intercalé (bandes interchangeables)
- Liaison par bandes PVC
- Coloris : Anthracite
- Hauteur du tapis 22 mm
- Écartement des profilés 6 mm

Mode de métré : Au mètre carré

#### 3.5.4 Tapis essuie-pieds intérieurs CORAL CLASSIC de chez FORBO

Fourniture d'un tapis de propreté en textile tufté de type CORAL CLASSIC de chez FORBO comprenant un velours coupé associant deux types de fibres 100 % polyamide BCF teintées masse.  
Compris sous-couche latex

- Réaction au feu : Bfl- s1.
- Epaisseur : 10 mm environ
- Hauteur des fibres : 7 mm environ

Mode de métré : Au mètre carré

### 3.6 ACCESSIBILITE

#### 3.6.1 Nez de marche - PROFIL L29 ANTIDERAPANT TBS21 de chez PASSAGE

Fourniture et pose d'un profil en aluminium équerre L29 à base d'élastomère de polyuréthane sur film adhésif à fort pouvoir adhérent, de type PROFIL L29 ANTIDERAPANT TBS21 de chez PASSAGE ou produit équivalent

Pose collée sur escalier existant.

Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, en contraste avec le coloris des marches existant

Mode de métré : Au mètre linéaire de marche

### **3.6.2 Contremarche contrastée - CONTRE-MARCHE de chez ROMUS**

Fourniture et pose d'une bande adhésive haute performance en PVC Largeur des bandes : 10cm

Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, en contraste avec le coloris des marches existant

Mode de métré : Au mètre linéaire

### **3.6.3 Clous composites à coller - ROM.DOT de chez ROMUS**

Clous composites (mélange de nylon et de fibre de verre) à coller Ø 25 mm. Hauteur : 5 mm. Lisse Teinte au choix de l'architecte

Pose à la colle méthacrylate bi-composant sur support préalablement poncé et aspiré Largeur de la bande à réaliser : 40cm

Quantités : 150 clous pour 1 m x 0.40 m

Mode de métré : Au mètre carré

### **3.6.4 Clous métalliques à coller - ROM.PLOT de chez ROMUS**

Clous métalliques à coller Ø 25 mm. Hauteur : 5 mm. Rainuré - Alu brut Référence : ROMUS Aluminium incolore

Pose à la colle méthacrylate bi-composant sur support préalablement poncé et aspiré Largeur de la bande à réaliser : 40cm

Quantités : 150 clous pour 1 m x 0.40 m

Mode de métré : Au mètre carré

### **3.6.5 Bandes podotactiles intérieures dim.80x42cm - TACTIDAL de chez ROMUS**

Fourniture et pose d'une bande d'éveil podotactile intérieure en caoutchouc naturel teinté dans la masse. Texture munie de pastilles en surépaisseur

Dimensions : 80x42cm

Pose collée sur support de collage propre, sec, dégraissé et décapé. Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant Conforme à la norme NF P98-351 du mois d'août 2010.

Mode de métré : A l'unité

### **3.6.6 Bandes podotactiles intérieures dim.135x40cm - PASTILINE de chez ROMUS**

Fourniture et pose d'une bande d'éveil podotactile intérieure en PVC teinté dans la masse.

Texture munie de pastilles en surépaisseur

Dimensions : 135x42cm

Pose collée sur support de collage propre, sec, dégraissé et décapé.

Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Conforme à la norme NF P98-351 du mois d'août 2010.

Mode de métré : A l'unité

## **3.7 PROFILES DIVERS**

### **3.7.1 Barre de seuil - SEUIL PLAT de chez ROMUS**

Profilé aluminium percé pour réaliser une jonction entre 2 revêtements de niveaux identiques Compris découpes et toutes sujétions de pose suivant prescriptions du fabricant.

- Largeur : 40mm
- Finition : Aluminium anodisé

Mode de métré : Au mètre linéaire

### 3.7.2 Barre de seuil - SEUIL INVISIFX de chez ROMUS

Profilé aluminium à fixation invisible pour réaliser une jonction entre 2 revêtements de niveaux différents Compris découpes et toutes sujétions de pose suivant prescriptions du fabricant.

- Largeur : 38mm
- Finition : Aluminium anodisé

Mode de métré : Au mètre linéaire

### 3.7.3 Cornière d'arrêt - SCHIENE-AE de chez SCHLÜTER

Fourniture et pose de profilé d'arrêt de carrelage.

Compris découpes et toutes sujétions de pose suivant prescriptions du fabricant. Finition : aluminium naturel anodisé mat

Hauteur : 12.5mm

Mode de métré : Au mètre linéaire

## 4. REVETEMENT MURAL

### 4.1 Travaux sur existant

#### 4.1.1 Reprise de faïence

Prestation comprenant notamment :

- Piquage de la faïence existante
- Grattage et grenailage de colle, ponçage si nécessaire afin de laisser le support plan
- Evacuation en décharge agréée suivant tri
- Remplacement à l'identique des carreaux déposés
- Toutes sujétions de réalisation

Mode de métré : Au mètre carré

### 4.2 Revêtement mural

#### 4.2.1 Préparation du support et sous-couche

Réalisation d'une protection à l'eau sous carrelage, à base de résines synthétiques, de charges minérales fines et d'adjuvants spécifiques, comprenant notamment :

- Produit de référence : type WEBER.SYS PROTEC de chez WEBER et BROUTIN ou produit équivalent avec avis technique,
- Préparation des supports suivant prescriptions du fabricant (dépoussiérage, élimination des traces éventuelles de corps gras, etc. ...),
- Renfort des points singuliers (angles, micro fissures...) par application d'une couche d'étanchéité et mise en place des bandes de renfort soigneusement marouflées et lissées à la truelle,
- Application au rouleau en deux couches croisées du produit d'étanchéité de manière à obtenir un film sec d'environ 0.5 mm d'épaisseur.
- Consommation moyenne minimal : 800g/m<sup>2</sup> en 2 passes
- Compris remontées, toutes sujétions au droit des passages de portes, réservations, siphons, tous détails et toutes sujétions de réalisation suivants prescriptions du fabricant.
- Compris remontée en plinthe réglementaire.

Mode de métré : Au mètre carré

#### 4.2.2 Faïence ATACAMA de chez GRESPANIA

Fourniture et mise en place de revêtement en carreaux de grès cérame avec bords adoucis et chants émaillés de type ATACAMA de chez GRESPANIA comprenant notamment :

- Pose à la colle spéciale recommandée par le fabricant, et ayant reçu un avis du CSTB,
- Coupes droites et biaisées, entailles, pièces de raccord,
- Utilisation d'un mortier-colle ou adhésif adapté à la classification des locaux en fonction de leur degré d'exposition à l'eau et de la nature du support.
- Mortier de jointoiement plastifié et hydrofugé, teinté à la demande
- Garnissage en périphérie des faïences,
- Joints souples de couleur claire au pourtour des appareils sanitaires,
- Protection et nettoyage en fin de chantier,
- Nettoyage, enlèvement et transport des gravats aux décharges publiques,
- Plan d'appareillage à soumettre à l'architecte
- Désolidarisation avec le sol au mastic élastomère
- profilés en inox pour arêtes verticales et horizontales

Caractéristiques:

- épaisseur : 8/9 mm
- Référence : ATACAMA de chez MARAZZI
- Coloris : BLANCO ou TABACCO au choix de l'architecte
- y compris tous détails et toutes sujétions de réalisation.

1) Format 20x60cm - ATACAMA BLANCO  
Mode de métré : au mètre carré

2) Carreaux seuls - Format 20x60cm - ATACAMA BLANCO

Fourniture de carreaux muraux dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : A l'unité de carreaux

3) Format 20x60cm - ATACAMA TABACCO  
Mode de métré : Au mètre carré

4) Carreaux seuls - Format 20x60cm - ATACAMA TABACCO

Fourniture de carreaux muraux dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : A l'unité de carreaux

### 4.3 Profilés divers

#### 4.3.1 Profilés d'angles - RONDEC-AE de chez SCHLÜTER

Fourniture et pose de profilés d'angles Compris découpes et toutes sujétions de pose. Finition : aluminium naturel anodisé mat Dimensions : 10x10mm

Mode de métré : Au mètre linéaire

#### 4.3.2 Profilés d'arrêt - DILEX-EZ-MG/9 de chez SCHLÜTER

Fourniture et pose de profilés d'arrêt de faïence en PVC souple coloré Compris découpes et toutes sujétions de pose.

Dimensions : 7x9mm

Mode de métré : Au mètre linéaire